

Domaine AMIANTE - Avec Mention (Continue - 2 jours) FOAD



Formation à distance 100% E-learning (ouverte sous 48h maximum) sur notre plateforme LMS (Learning Management System) accessible 24h/24 et 7J/7. Les délais d'assistance technique au stagiaire (lorsque l'aide n'est pas apportée immédiatement) sont de 48h maximum soit par téléphone (04.66.21.21.46) ou depuis le forum de discussion.



14 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 399,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 24h00 et 72h00

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Des QCM d'auto-évaluation (théoriques et pratiques) sont à réaliser tout au long du parcours en E-learning, exercice pratique à partir de cas pratique en réalité virtuelle 360 °, étude de plan, corrigés en ligne. Moyens de contrôle de l'assiduité : attestation(s) de présence FOAD et relevé(s) de connexion

Examen de validation des acquis : 1 QCM sans mention 30 questions (score min 75% et 1 QCM mention 30 questions (score minimum à atteindre 70%)

FORMALISATION

Attestation de formation à remettre à l'Organisme Certificateur (accrédité par le Cofrac)

PARTICIPANTS

Nombre maximum : illimité 0



PUBLIC

Diagnostiqueur qui souhaite valider sa **formation continue** dans le cadre du domaine visé durant son cycle de certification (entre la 1ère et la 4ème année ou durant les 18 mois précédents la fin du cycle).



PRÉREQUIS

Personne disposant de la certification Amiante avec Mention



OBJECTIFS

Répondre aux exigences de formation continue, conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024 (applicable au 1er septembre 2024) dans le domaine AMIANTE avec mention. Maîtriser les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique; Maîtriser les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante ; Maîtriser les protocoles d'intervention lors du repérage; Savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité; Savoir élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation); Savoir formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B ; Savoir fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement ; Savoir rédiger des rapports en langue française. Connaître les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code ; Connaître les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.





PROGRAMME

Rappels réglementaires et normatifs ainsi que des nouveautés des évolutions technologiques sont abordés au fil du module. Les thématiques abordées sans mention: Le matériau amiante rappel de son utilisation, Les dispositifs réglementaires (législatif et normatif) et en vigueur, Liste A et B, les différents rapports (Etats de conservation, DAPP, Avant vente, DTA), Les responsabilités et sanctions, risques incendie. Les sujets complémentaires abordés : sous-section 3 et 4, empoussièremment, traitement de l'amiante, EPI, gestion des déchets, bonnes pratiques de prélèvement. Les Thématiques avec mention : Examen visuel, repérage avant travaux, avant démolition, Liste C, choix du repérage avec ou sans mention, terminologie du bâtiment spécifique à la mention.



FORMATEURS

Module e-learning - Nos formateurs référents (plus de 5 ans d'expérience métier) répondent à vos questions sur la hotline de notre plateforme LMS tout au long de votre parcours.



MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéos de formation en ligne enregistrées (pas de direct),
Exposés et cours sous forme de vidéo animées par des professionnels de leur domaine d'activité.
Le stagiaire dispose d'un accès libre (identifiant et mot de passe personnel) quand il le souhaite (24H/24 et 7J/7) et suit le programme de formation à son rythme.
Matériel nécessaire : disposer d'un ordinateur ou tablette (carte son et enceinte), d'un navigateur récent et d'une bonne connexion internet.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.
Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr
Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 84% (129 participants ont répondu / 25 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

